

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 AVRIL 2021

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 30 mars 2021, s'est réuni à la mairie en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 11, Votants : 14

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Jean-François LEROY, Adrien FARÉ, Julien THORON, Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP, Brunhilde JENNY, Sandrine HAGNIER et Natacha VICHEMONT.

Absents excusés : Patrick BOURDEAUX pouvoir à Patrice COUËDON

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Natacha VICHEMONT

Monique BOURDEAUX pouvoir à Julien THORON

Secrétaire de séance : Patrice COUËDON

1-Approbation du procès-verbal du 09 février 2021

Vote à l'unanimité.

2-Communication du Maire

Monsieur le Maire souhaite informer l'équipe municipale sur plusieurs points avant le début du conseil municipal :

-Arrêt du contrat de remplacement de l'agent MELEARD Jeremy à compter du 30 avril 2021, nous lui avons donné plusieurs offres d'emploi afin qu'il retrouve rapidement un emploi ailleurs.

-Concernant la vaccination, cette semaine nous avons donné une liste de 9 personnes pour se faire vacciner le vendredi 09 avril. Il faut lancer l'information de la vaccination des 60 ans et plus ainsi que les personnes de 50 ans avec cas de morbidité afin de les recenser.

-La barbacane a lancé une animation adhérente « livraison de chanson en mobylette », il reste 4 places sur Villiers-Le-Mahieu.

-Lors du marché de samedi dernier, nous avons rencontré un souci avec une dizaine de jeunes, qui ont pris possession du terrain multisports avec des ballons de foot en cuir. Les parents ont demandé gentiment de diviser le terrain en 2 afin que les plus jeunes puissent jouer aussi. Les jeunes n'ont pas voulu et ont commencé à avoir une attitude inappropriée et irrespectueuse auprès des parents ainsi qu'auprès du Maire. Nous avons donc appelé la gendarmerie. Ils sont venus contrôler leur identité.

Monsieur le maire demande à l'équipe municipale de réfléchir à différentes solutions pour éviter ce genre de souci.

Monsieur LECLERC propose de fermer le terrain multisports sur le temps du marché.

-La commission CCID se réunira le 09 avril 2021.

-Il y a eu un nouveau dépôt sauvage au niveau de la route de Goupillière (3 fois en 10 jours).
Monsieur le maire souhaite investir dans une caméra de chasse et se renseigner sur la législation RGPD pour la vidéoprotection. D'après l'adjutant-chef COUESLAN, il n'y a pas besoin d'autorisation pour des photos contrairement aux vidéos.

Monsieur THORON propose de demander à l'ONF des images sur les chemins.

Monsieur le Maire informe que la CCCY a un projet d'achat de caméra mais celui-ci date de 2019.

-Nous avons rencontré Madame Caroline GSTACK de l'agence INGENIERY. Elle nous a transmis une note juridique concernant les possibilités d'évolution de l'objet de la préemption de la propriété TROLLOPE.

-Concernant l'église, nous avons reçu le 02 avril 2021 Madame Cécille GARGUELLE, responsable pôle sauvegarde et transmission du patrimoine de l'agence INGENIERY. Elle nous a indiqué qu'il était possible de faire un cahier d'entretien pour les travaux d'entretien de l'église. Nous pouvons percevoir des subventions de la DRAC et du ministère de la culture dans le cadre de la restauration de l'église.

-DETR 2021, les demandes doivent être déposés du 06 avril au 31 mai 2021. Etant donné les subventions accordées l'année dernière, nous ne serons pas prioritaires.

-Monsieur Fabrice LECLERC informe le conseil municipal qu'un questionnaire concernant le SITERR est à remplir avant le 15 avril.

2-Délibération pour autoriser le maire à racheter de mobilier de la micro-crèche

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L. 2121-29,

Vu la résiliation par la Commune de la convention d'occupation précaire du 26 novembre 2019 conclue avec la SARL LES P'TITS PINCEAUX,

Vu la procédure de liquidation judiciaire prescrite au livre VI titre IV du code de commerce au bénéfice de la SARL LES P'TITS PINCEAUX par jugement du 9 février 2021 du Tribunal de commerce de Versailles,

Vu le procès-verbal d'inventaire dressé le 1^{er} mars 2021 par la SELAS DE CRISNAY – HENRIETTE, Commissaire-priseur.

Considérant la demande formulée par la SELARL JSA, liquidateur désigné, par courrier du 2 mars 2021,

Considérant la nécessité de réaliser l'actif mobilier de la SARL LES P'TITS PINCEAUX afin de libérer dans les meilleurs délais les locaux communaux sis 16 rue Normande et permettre ainsi à la Commune la reprise du service d'accueil et de garde de jeunes enfants,

Considérant les constatations effectuées par Monsieur le Maire le 16 mars 2021,

AUTORISE la formulation d'une offre d'achat au prix de 2 000 € HT (deux mille euros hors taxes) des actifs mobiliers de la SARL LES P'TITS PINCEAUX,

AUTORISE le versement de cette somme de 2 000 € HT (deux mille euros hors taxes) à la SELARL JSA, Liquidateur, pour cette acquisition ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les diligences et signer les documents nécessaires pour finaliser cette acquisition.

3-Délibération pour se prononcer sur l'admission d'une nouvelle commune au SILY

Lors de la séance du 5 février 2018, le conseil syndical du SILY, a entériné l'adhésion de la commune de Tartre Gaudran au SILY (délibération n°3/2018).

Suite à la notification en date du 1^{er} mars 2021, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité l'adhésion de la commune de Tartre Gaudran.

Délibération pour se prononcer sur la modification des statuts du SMTS

Lors de la séance du 22 septembre 2020, le comité du syndicat mixte des transports scolaires de Mantes-Maule-Septeuil a approuvé la modification des statuts du SMTS.

Suite à la notification en date du 9 mars 2021, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité les modifications des statuts.

Délibération sur le transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Article 1 : S'OPPOSER au transfert de la compétence d'élaboration du Plan local d'urbanisme à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Article 2 : DEMANDER au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

4-Modifications des élus dans les commissions

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une démission d'un membre de l'équipe municipale, il y a lieu de procéder à des modifications au sein des différentes commissions de la commune.

Ci-dessous se décline la composition des différentes commissions et leurs délégués :

- **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIERE**
Responsable de la commission : Mr Patrice COUËDON
Mme Monique BOURDEAUX, Mrs Patrick BOURDEAUX, Laurent DUVAL, Jean-François LEROY
- **VOIRIES ET RÉSEAUX**
Responsable de la commission : Mr Patrick BOURDEAUX
Mrs Patrice COUËDON, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Jean-François LEROY
- **FINANCES**
Responsable de la commission : Mr Jean-François LEROY
Mrs Patrick BOURDEAUX, Laurent DUVAL, Adrien FARÉ, Julien THORON, Arnaud GOEPP et Mme Brunhilde JENNY
- **URBANISME**
Responsable de la commission : Mr Patrice COUËDON
Mrs Patrick BOURDEAUX, Arnaud GOEPP, Fabrice LECLERC et Jean-François LEROY
- **CCAS**
Responsable de la commission : Mr Patrice COUËDON
Mmes Monique BOURDEAUX, Christelle VAN ASSCHE, Mrs Fabrice LECLERC, Julien THORON
- **CAO (Commission Appels d'Offres)**
Titulaires : Mrs Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC et Mme Natacha VICHEMONT

Suppléants : Patrick BOURDEAUX, Patrice COUËDON, Julien THORON

- **CAISSE DES ÉCOLES**
Responsable de la commission : Mme Sandrine HAGNIER
Mmes Natacha VICHEMONT, Christelle VAN ASSCHE, Mrs Jean-François LEROY, Julien THORON
- **CCID (IMPÔTS LOCAUX)**
Commissaires titulaires : Monique BOURDEAUX, Patrick BOURDEAUX, Lauren DUVAL, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP
Commissaires suppléants : Sandrine HAGNIER, Brunhilde JENNY, Fabrice LECLERC, Jean-François LEROY, Jullien THORON
- **COMMUNICATION, ANIMATION, CULTURE ET LOISIRS**
Responsable de la commission : Mr Adrien FARÉ
Mmes Brunhilde JENNY, Natacha VICHEMONT et Mr Fabrice LECLERC
- **ENFANCE ET JEUNESSE**
Responsable de la commission : Mme Sandrine HAGNIER
Mmes Brunhilde JENNY, Natacha VICHEMONT, Christelle VAN ASSCHE, Mrs Julien THORON et Arnaud GOEPP
- **SALLE DES FETES**
Responsable de la commission : Mme Monique BOURDEAUX
Mmes Brunhilde JENNY, Christelle VAN ASSCHE, Natacha VICHEMONT, Sandrine HAGNIER, Mrs Julien THORON, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP

5-Modifications des délégués dans les syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'une démission d'un membre de l'équipe municipale, il y a lieu de procéder à des modifications au sein des différents syndicats.

Ci-dessous se décline la composition des différentes commissions et leurs délégués :

- **SIRYAE** Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau :
Titulaire : Mr Robert RIVOIRE
Suppléant : Mr Patrick BOURDEAUX
- **SIARNC** Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château
Titulaires : Mr Patrick BOURDEAUX et Mr Arnaud GOEPP
Suppléants : Mr Jean-François LEROY et Mme Monique BOURDEAUX
- **SIVU** de l'EMIT Syndicat à Vocation Unique de l'école maternelle intercommunale
Titulaires : Mme Sandrine HAGNIER et Mr Robert RIVOIRE
Suppléants : Mrs Arnaud GOEPP, Julien THORON
- **SIVU** de la Barbacane
Titulaires : Mr Patrick BOURDEAUX et Mme Natacha VICHEMONT
Suppléants : Mr Julien THORON et Mme Christelle VAN ASSCHE
- **SIEDD** Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets
Titulaire : Mr Patrice COUËDON
Suppléant : Mr Julien THORON

- **SIDOMPE** Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et production d'énergie
Titulaire : Mr Patrice COUËDON
Suppléant : Mr Julien THORON
- **SMTS** Syndicat Mixte des Transport Scolaires Mantes-Maule-Septeuil
Titulaires : Mme Monique BOURDEAUX et Mr Arnaud GOEPP
Suppléants : Mme Sandrine HAGNIER et Mr Jean-François LEROY
- **SITERR** Syndicat Intercommunal des Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet
Titulaires : Mrs Adrien FARÉ et Fabrice LECLERC
Suppléants : Mme Sandrine HAGNIER et Mr Robert RIVOIRE
- **SEY 78** Syndicat d'Energie des Yvelines
Titulaire : Mr Robert RIVOIRE
Suppléant : Mr Patrick BOURDEAUX
- **SIAMS** Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Mauldre Supérieure
Titulaire : Mr Patrick BOURDEAUX
Suppléant : Mr Jean-François LEROY
- **CNAS** Comité National d'Action Sociale
Titulaire : Mr Fabrice LECLERC
Suppléant : Mme Monique BOURDEAUX
- **A.GE.D.I.** Syndicat Intercommunal, Agence de Gestion et de Développement Informatique
Titulaire : Mr Patrice COUËDON
Suppléant : Mr Jean-François LEROY
- **CORRESPONDANT DÉFENSE**
Titulaire : Mr Laurent DUVAL
Suppléant : Mme Natacha VICHEMONT
- **SILY** Syndicat Intercommunal du lycée de la Queue-Lez-Yvelines
Titulaire : Brunhilde JENNY
Suppléant : Sandrine HAGNIER
- **MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DE RAMBOUILLET**
Titulaire : Brunhilde JENNY
Suppléant : Sandrine HAGNIER
- **SIAAP** Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
Titulaire : Patrick BOURDEAUX
Suppléant : Patrice COUËDON

Après avoir procédé aux élections les délégués énoncés ci-dessus ont été élus, à l'unanimité.

6-Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2020.

Après avoir procédé aux élections les délégués énoncés ci-dessus ont été élus, à l'unanimité.

7-Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, a voté à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2020.

8-Affectation des résultats

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

9-Vote des taux d'imposition 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXES	TAUX de référence Année 2020	TAUX votés Année 2021	BASES Année 2021	PRODUITS
Foncière bâti	21,53 %	23 %	1 324 000 €	304 520 €
Foncière non bâti	51,23 %	54 %	26 000 €	14 040 €
TOTAL PRODUITS :				318 560 €

10-Vote de la subvention 2021 de la caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle que la subvention habituellement versée à la CDE est de 6 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 6 000 euros à la Caisse des écoles pour l'année 2021.

11-Vote des subventions aux associations

Monsieur Jean-François LEROY, délégué aux finances, énumère les demandes de subvention reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

Les Ateliers Créatifs	100 €
ASVM	1 500 €
ADEM	500 €
Culture et Loisirs	2 000 €
RVM	1 000 €
Le Temps Choisi	900 €
KENEIKAN	500 €
La société de chasse	1 000 €
La Gaule d'Heudelimay	700 €
FAV	800 €
Fell'Ness	400 €

Monsieur Adrien FARÉ ne souhaite pas prendre part au vote au vu de sa position de président d'association.

Vote contre : 1 (Laurent DUVAL)

Vote abstention : 0

Vote pour : 13

À la suite de ce vote, il a été convenu, que chaque président d'association sera reçu en mairie afin de savoir si des subventions ont été demandées à d'autres communes, de connaître le détail des dépenses de l'année 2020 et savoir s'il était possible qu'un tarif préférentiel soit mis en place pour les Mahieutins.

12-Vote du budget 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 624 800€
- Dépenses..... 624 800€

En section d'investissement :

- Recettes..... 701 800€
- Dépenses..... 701 800€

13-Questions diverses

Monsieur Patrice COUËDON indique qu'il souhaite solliciter Madame HAGNIER ainsi que les institutrices pour le choix du spectacle de fin d'année. Une réunion sera faite début mai.

Séance levée à 21H55